



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

SERVICES DU CABINET DU PREFET

SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE
ET DE PROTECTION CIVILES

A R R Ê T E n° 2012274-0001

relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Territoire de Belfort

Le Préfet du Territoire de Belfort
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- le code général des collectivités territoriales,
- le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5, R 125-23 à R 125-27 et R 563-1 à R 563-8,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010,
- l'arrêté préfectoral n° 200602160233 du 16 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Territoire de Belfort,
- le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique,
- le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français,

Sur proposition de Madame la directrice des services du cabinet du Préfet du Territoire de Belfort



La Préfecture du Territoire de Belfort est certifiée "Qualipref" par l'Association Française pour l'Assurance de la Qualité (AFAQ/AFNOR).

Place de la République – 90020 BELFORT – Tél. 03 84 57 00 07 – Fax 03 84 21 32 62
www.territoire-belfort.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté préfectoral n° 200602160233 du 16 février 2006, relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Territoire de Belfort, est abrogé.

Article 2 :

La liste des communes dans lesquelles s'applique l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques à tout contrat de vente ou de location figure en annexe 1 du présent arrêté.

La carte du département détaillant l'état des risques naturels liés à l'aléa inondations figure en annexe 2.

La carte du département détaillant l'état des risques naturels liés à l'aléa sismique figure en annexe 3.

La carte du département détaillant l'état des risques naturels liés à l'aléa mouvements de terrain (retrait-gonflement des sols argileux et ancienne activité minière) figure en annexe 4.

La carte détaillant l'état des risques technologiques figure en annexe 5.

Article 3 : La liste des communes du Territoire de Belfort ayant fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique figure en annexe 6 du présent arrêté.

L'annexe 6 du présent arrêté sera, le cas échéant, modifiée à l'occasion de chaque nouvelle reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique concernant une commune du département.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le Territoire de Belfort. Il sera adressé pour affichage à tous les maires du département ainsi qu'à la chambre départementale des notaires.

Article 5 : Madame la directrice des services du cabinet du préfet du Territoire de Belfort ainsi que Mesdames et Messieurs les maires du Territoire de Belfort sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Belfort, le 30 août 2012,

Pour le Préfet et par délégation,
La directrice des services du cabinet,



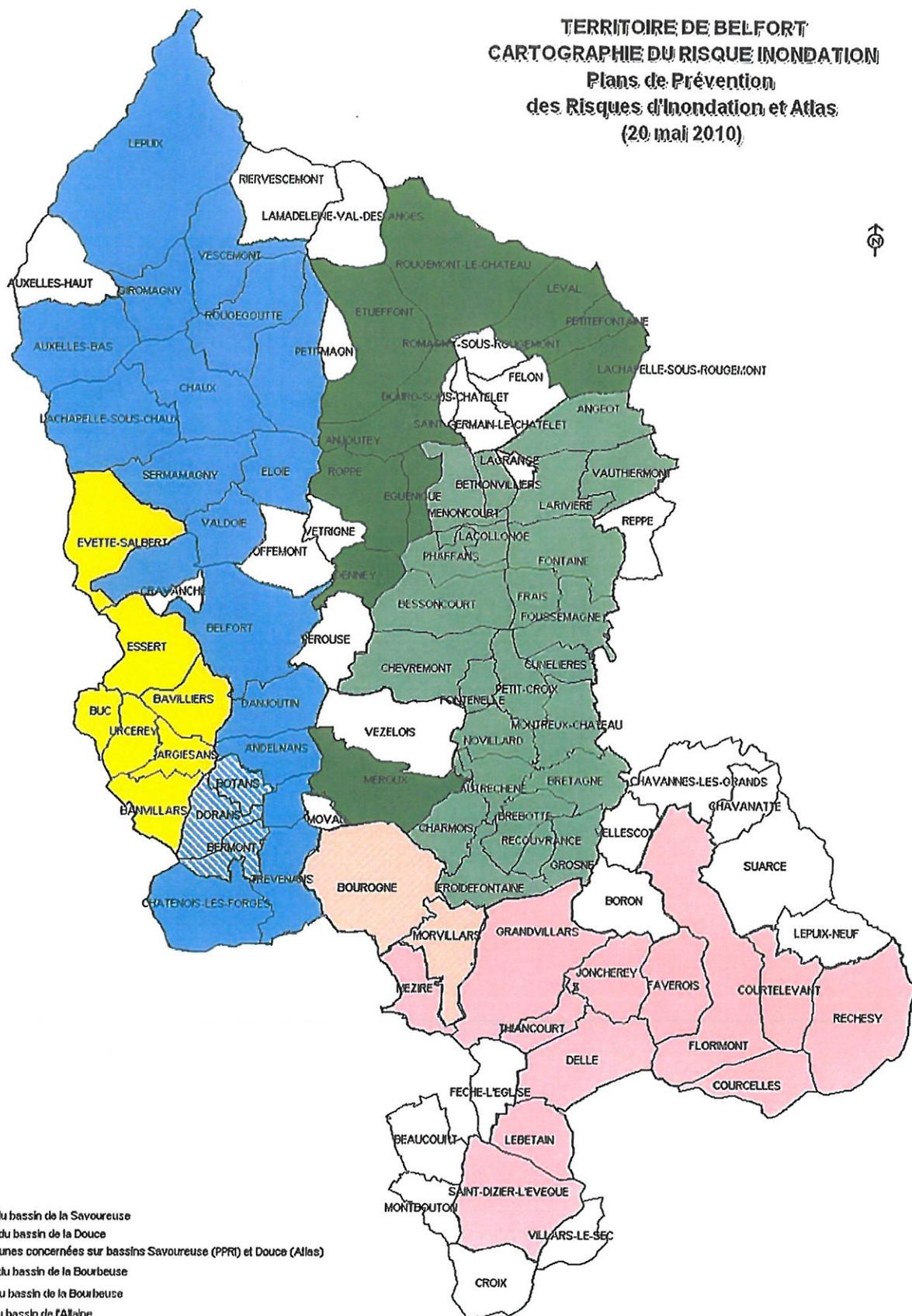
Marie-Claude LAMBERT

*Liste des communes dans lesquelles s'applique l'obligation d'annexer
un état des risques naturels et technologiques
à tout contrat de vente ou de location*

Communes	Code INSEE	Prévention des risques naturels				Prévention des risques technologiques		
		Inondations	Sismicité	Mouvements de terrain		Effet thermique	Effet de surpression	Effet toxique
				Retrait-gonflement	Risque minier			
ANDELNANS	90001	OUI (PPRN)	Modéré	Faible ou moyen	OUI	NON	NON	NON
ANGEOT	90002	OUI (PPRN)	Modéré	Faible ou moyen	NON	NON	NON	NON
ANJOUTEY	90003	OUI (ATLAS)	Modéré	Faible	NON	NON	NON	NON
ARGIESANS	90004	OUI (ATLAS)	Modéré	Faible	NON	NON	NON	NON

Communes	Code INSEE	Prévention des risques naturels					Prévention des risques technologiques		
		Inondations	Sismicité	Mouvements de terrain		Effet thermique	Effet de surpression	Effet toxique	
				Retrait-gonflement	Risque minier				
FONTENELLE	90048	OUI (PPRN)	Moderé	Faible ou moyen	NON	NON	NON	NON	NON
FOUSSEMAGNE	90049	OUI (PPRN)	Moyen	Faible ou moyen	NON	NON	NON	NON	NON
FRAIS	90050	OUI (PPRN)	Moderé	Faible ou moyen	NON	NON	NON	NON	NON
FROIDFONTAINE	90051	OUI (PPRN)	Moyen	Faible ou moyen	NON	NON	NON	NON	OUI
GIROMAGNY	90052	OUI (PPRN)	Moderé	Faible ou moyen	OUI	NON	NON	NON	NON
GRANDVILLARS	90053	OUI (PPRN)	Moyen	Faible ou moyen	NON	NON	NON	NON	NON

TERRITOIRE DE BELFORT
CARTOGRAPHIE DU RISQUE INONDATION
Plans de Prévention
des Risques d'Inondation et Atlas
(20 mai 2010)



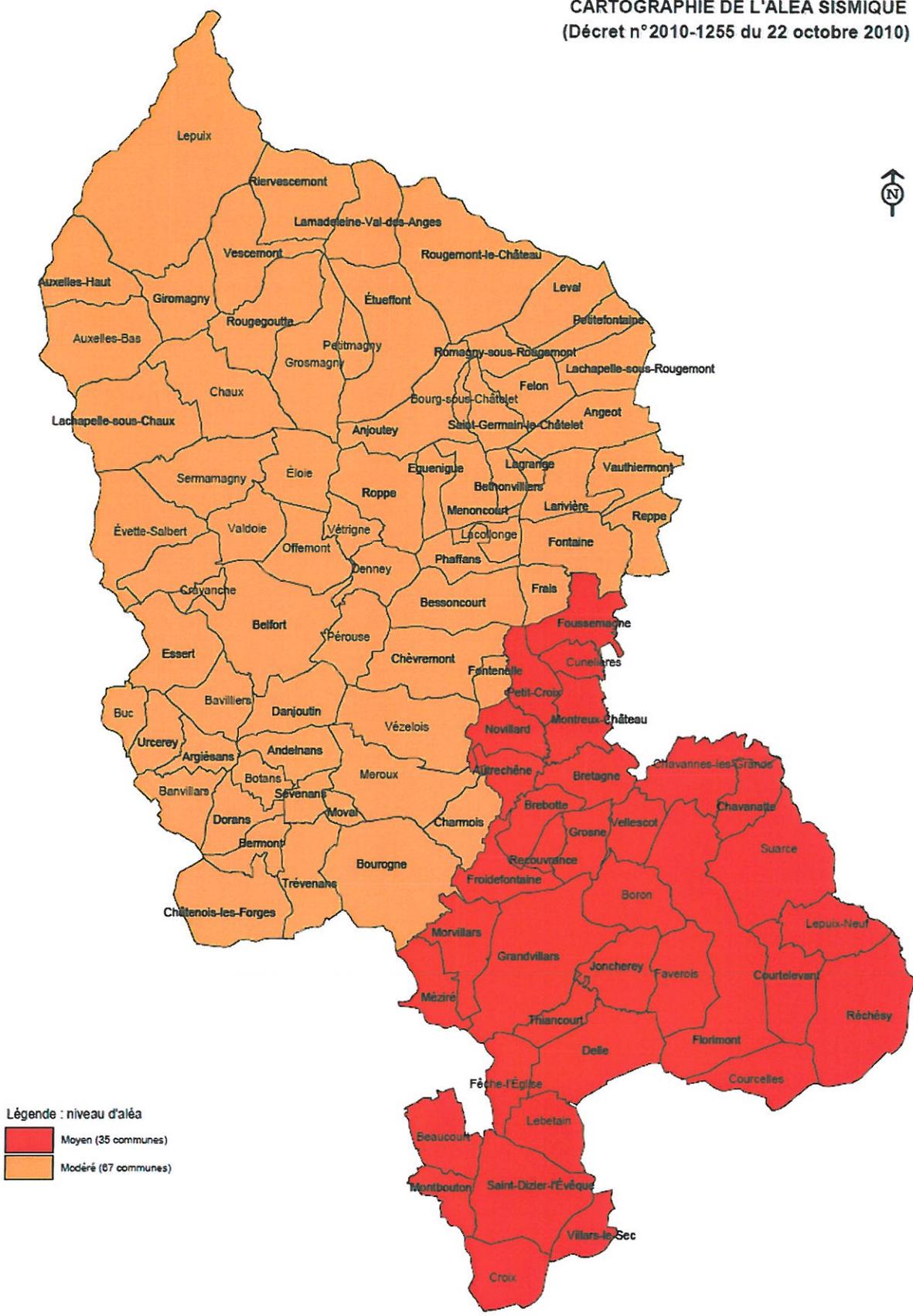
Légende :

- PPRI du bassin de la Savoureuse
- Atlas du bassin de la Douce
- Communes concernées sur bassins Savoureuse (PPRI) et Douce (Atlas)
- Atlas du bassin de la Bourbeuse
- PPRI du bassin de la Bourbeuse
- PPRI du bassin de l'Alaine
- Communes concernées sur bassins Bourbeuse (PPRI) et Alaine (PPRI)

0 ————— 5km



TERRITOIRE DE BELFORT
 CARTOGRAPHIE DE L'ALÉA SISMIQUE
 (Décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010)



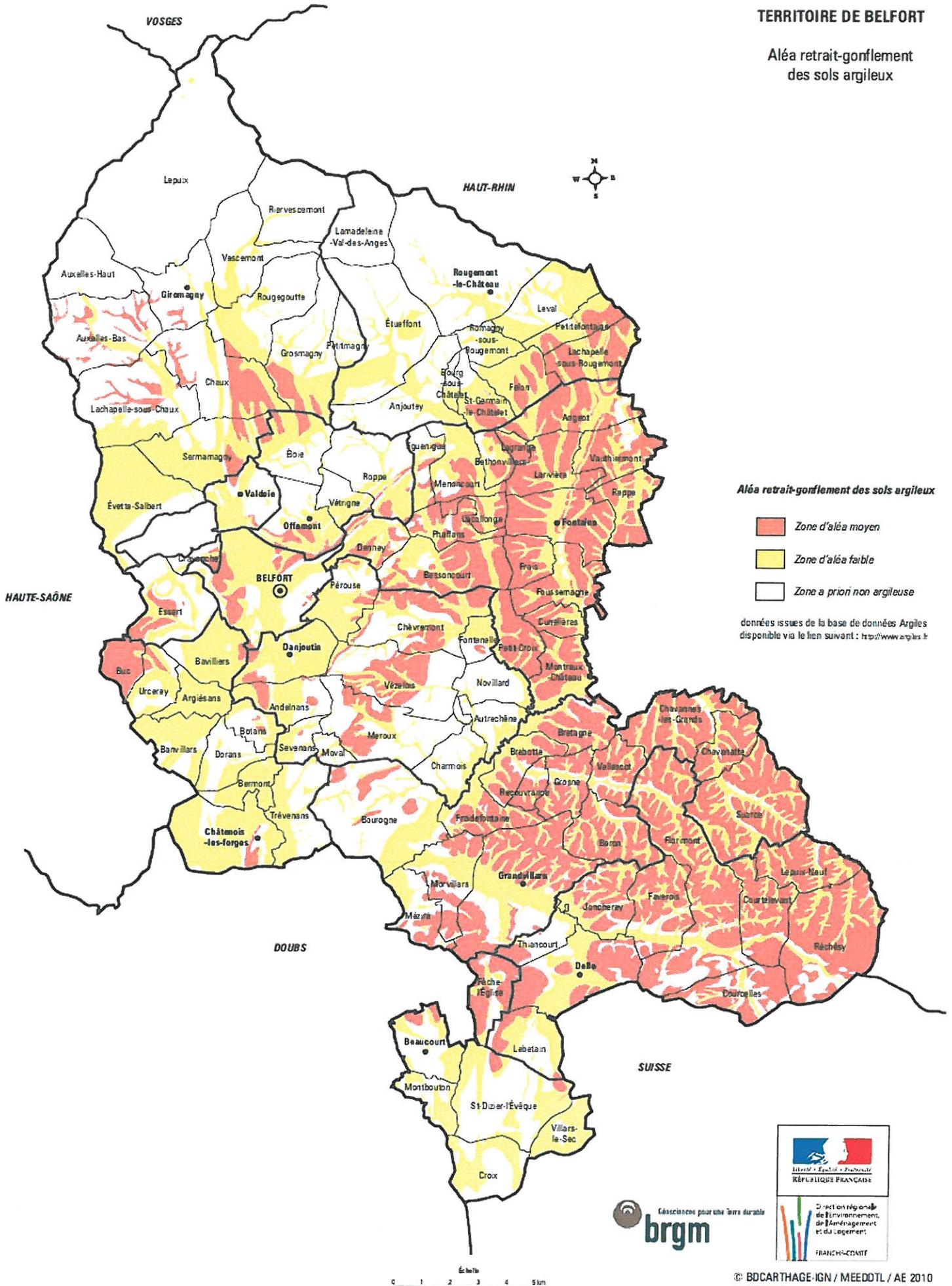
SD TOPOS 610N PARIS 2000
 CARTE DOT 10
 COPIÉ ET RÉPRODUCTION INTERDITES



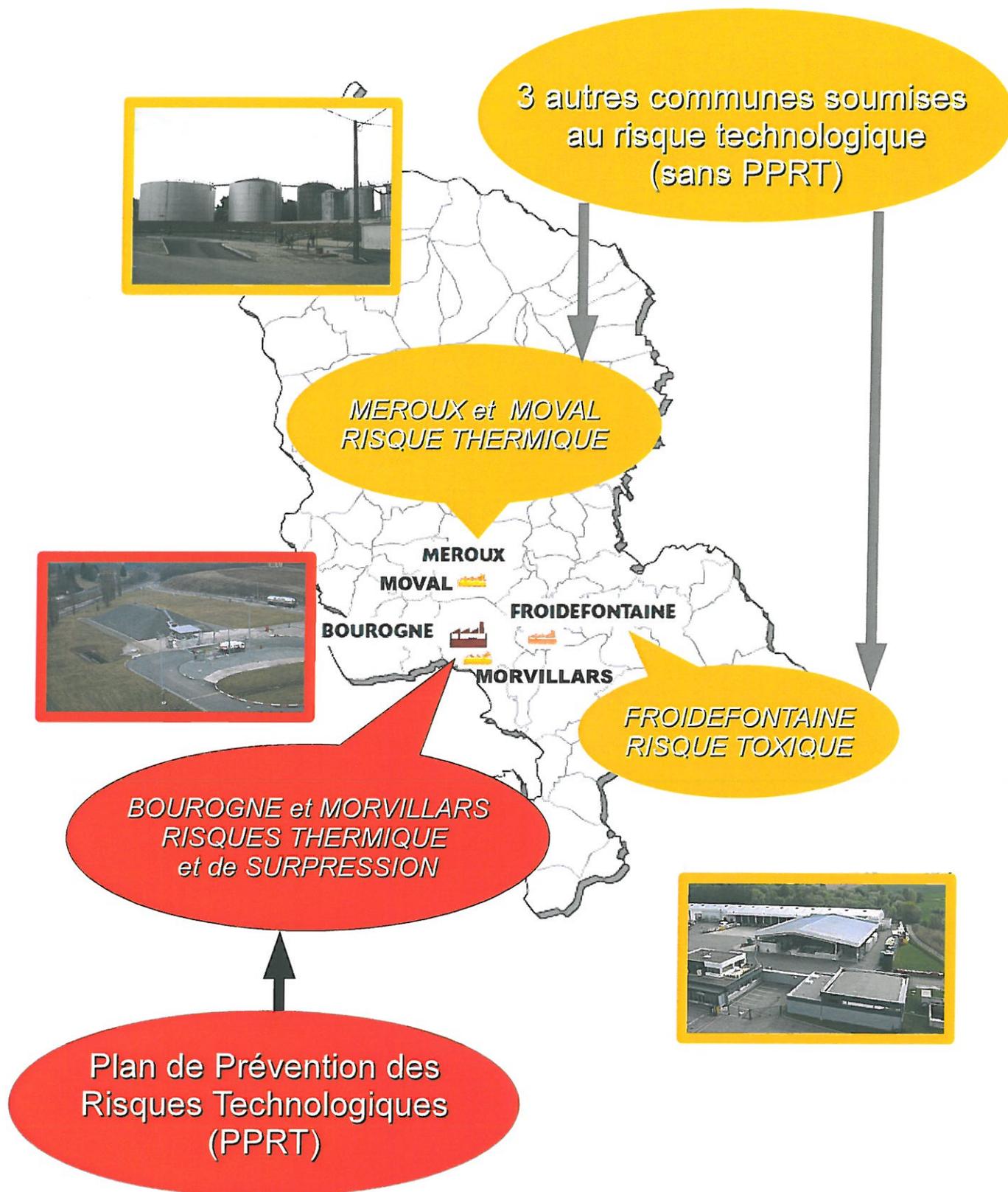
Direction départementale
 des territoires
 Territoire de Belfort

TERRITOIRE DE BELFORT

Aléa retrait-gonflement
des sols argileux



Cartographie du Risque technologique dans le Territoire de Belfort



BOURGNE - MORVILLARS

SITE ANTARGAZ

Effets surpression et thermique

